



**Bulletin hebdomadaire du 06 octobre 2021**  
Surveillance des vignes « flavescence dorée »  
Zone délimitée de « Beaulieu »

La surface de vigne à surveiller dans la zone délimitée de « Beaulieu » en 2021 est de 1 328 ha.

**1 315 ha ont été surveillés, soit 99 % de l'objectif.**

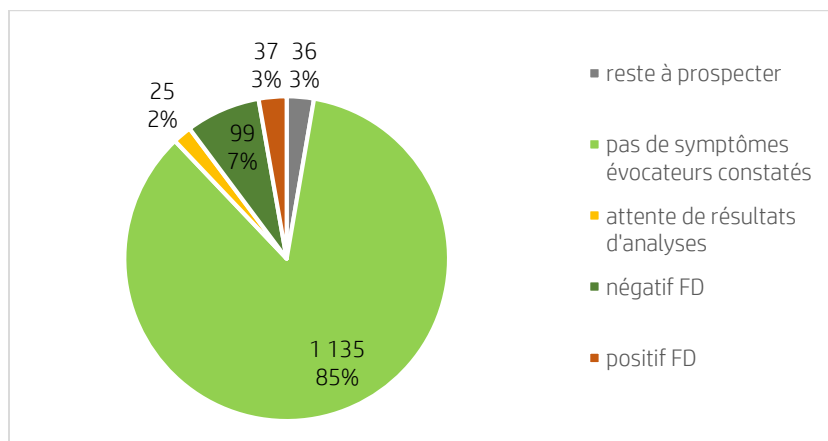
Tous les résultats n'ont pas encore été transmis ou pris en compte.

Date des dernières observations terrain ou résultats d'analyse pris en compte : **27 septembre 2021**

Sources : DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes, FREDON Auvergne-Rhône-Alpes, FranceAgriMer, Agrivalys 71, IFV30

*Consulter les informations de surveillance à la parcelle dans la [carte dynamique](#) ([guide d'utilisation](#))*

Surfaces de vigne (ha) en fonction de l'avancement de la surveillance :



*NB 1 : Dans le diagramme, est considérée la surface totale des parcelles.*

*NB 2 : pour la catégorie « 5-Positif FD », sont prises en compte les parcelles présentant au moins un cep flavescence dorée après analyse.*

Etat d'avancement de la prospection et des contaminations au sein de la zone délimitée :

Commune	Surfaces de vigne (ha) à surveiller	Part des surfaces prospectées	Nombre de ceps flavescents (confirmés par analyse laboratoire)	Nombre de parcelles présentant des ceps flavescents
Banne	119	105%	0	0
Beaulieu	332	100%	234	19
Berrias-et-Casteljau	382	101%	90	8
Chandolas	49	100%	6	1
Grospierres	193	102%	40	2
Labeaume	15	42%	0	0
Les Assions	6	100%	0	0
Ruoms	90	80%	0	0
Saint-Alban-Auriolles	137	101%	1	1
Sampzon	6	65%	0	0

Commune indemne depuis 2018 (3 ans) où des ceps flavescents ont été détectés en 2021 : **Aucune**